

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)  
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)  
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)  
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)  
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)  
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2025.04.15 AVIS DE LA COMMUNE SUR LES PÉRIMÈTRES DE LIMITES DES  
ABORDS (PDA) AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)  
Nomenclature : 2.1.4. Autres documents d'urbanisme

Il est rappelé que, par arrêtés du Préfet de Région, le Château des Allymes (classé le 20 juillet 1960), la Maison forte de Saint-Germain dite « Tour de Gy » (inscrite le 6 décembre 1984) et le Château de Saint-Germain (inscrit le 4 mai 2017), sont classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100048-20250619-DEL\_2025\_04\_15-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025 |

Ces classements ou inscriptions impliquent que tous les projets d'urbanisme situés dans un périmètre de 500 m autour de ces monuments doivent faire l'objet d'une demande d'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ainsi, les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme sont majorés.

Il est précisé, par ailleurs, que depuis la promulgation de la loi LCAP (Loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 7 juillet 2016, un périmètre de protection adapté appelé Périmètre Délimité des Abords (PDA) est proposé par l'Architecte des Bâtiments de France. La distance de 500 m est donc adaptée avec l'accord de la Commune. Ainsi, un travail collaboratif avec l'UDAP de l'Ain (unité départementale de l'architecture et du patrimoine) a été mené afin de proposer les PDA les plus adaptés au contexte local.

Suite à la décision de création de PDA, par délibération n° 2024.02.08 du 05 avril 2024, une enquête publique unique menée avec la modification de droit commun n° 1 du PLU a eu lieu du 20 janvier 2025 au 21 février 2025. Le rapport du commissaire enquêteur, ci-joint, a été rendu le 16 mars 2025.

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code du Patrimoine,

**Vu** le projet de PDA ci-annexé,

**Vu** les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur au projet de PDA,

**Considérant** que le projet de PDA permet de répondre aux objectifs de protection des monuments historiques dans un périmètre plus adapté au contexte et à l'environnement local,

**Considérant** que le rapport du commissaire enquêteur est favorable à la création de PDA,

La Commission Municipale Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21, lors de sa séance en date du 16 juin 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

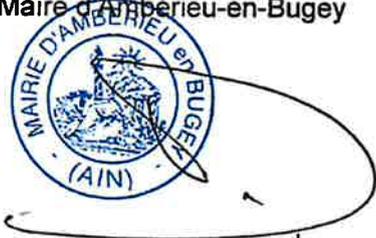
1. **D'ÉMETTRE** un avis favorable sur le projet de Périmètres Délimités des Abords autour des Monuments Historiques ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à finaliser les démarches administratives auprès du Préfet de Région et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE  
Maire d'Anbérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance

